

Suppression de postes d'enseignement dans les écoles maternelles et primaires - Question orale de M. VIALATTE - Voeu du Conseil Municipal

M. LE MAIRE : La séance n'est pas tout à fait terminée car M. VIALATTE, qui est un esprit précis, concret, et qui savait que dans notre règlement on accepterait le troisième amendement proposé par sa famille politique et les voisins d'à côté, m'a fait part d'un projet de délibération que je lui demande de nous expliquer, c'est un voeu, une motion, dont on parlait tout à l'heure.

M. VIALATTE : En deux mots Monsieur le Maire, puisqu'en effet je vous ai fait parvenir ce projet de délibération il y a quelques jours et que j'ai pris l'attache de votre Maire-Adjoint chargé des affaires scolaires pour lui en faire part. La plupart d'entre nous, et je crois d'une manière très consensuelle sur ces bancs, est préoccupée chaque année par les problèmes que posent les perspectives de suppression de postes d'enseignement dans les écoles maternelles et primaires de la ville et les conséquences que cela comporte sur la vie des quartiers. Nous vivons chaque année, les parents d'élèves, les enseignants eux-mêmes, les comités de quartiers, comme autant de meurtrissures successives, des fermetures qui suivent des évolutions annuelles d'effectifs là où il serait souhaitable, je crois que nous en sommes tous d'accord, d'effectuer des prévisions pluriannuelles par exemple sur 3 ans, des effectifs scolaires d'une école maternelle ou primaire. Je l'ai vécu de manière très aiguë dans l'un des quartiers du canton que je représente à l'assemblée départementale, le quartier de la Grette - Brulard. Là la réhabilitation en cours de la cité a bien évidemment entraîné des baisses qui ne sont que temporaires, sur trois ou quatre ans, des effectifs scolaires puisqu'un certain nombre de familles ont été déménagées pour permettre le réaménagement des parties de bâtiments où elles se trouvent. Eh bien l'Inspection Académique prend en compte, après avis du CDEN, ces évolutions à la baisse très temporaires pour procéder à des fermetures de classes alors qu'on sait bien que, autant une fermeture de classe est une mesure hélas facile à décider, autant la réouverture de celle-ci est un exercice extrêmement difficile à obtenir.

Aussi, la proposition que j'ai faite est donc de proposer, sous la forme d'un voeu, à M. le Préfet et à M. l'Inspecteur d'Académie que soit mis désormais en place, à compter de la prochaine année scolaire, un dispositif de prévision des effectifs sur trois ans, de façon à essayer d'éviter ces mouvements erratiques de fermeture de classes et de suppression de postes d'enseignement.

Voilà la proposition que j'ai donc formulée et déposée sous une forme rédigée, sur votre bureau.

M. LE MAIRE : Monsieur VIALATTE, je partage totalement vos intentions. C'est d'ailleurs mon collègue maire de Montbéliard qui lui-même a déposé une proposition de loi au Sénat allant dans ce sens et je pense qu'on peut très bien adopter ce voeu qui se réduit d'ailleurs à une phrase : *mise en place d'une régulation triennale des créations ou suppressions de postes d'enseignement au sein des écoles maternelles et primaires de la Ville de Besançon.*

La mise en place de ce type de régulation peut effectivement nous amener à avoir moins d'ennuis avant chaque rentrée ou à la sortie des classes parce qu'il y a des propositions de suppressions, etc., et qu'au moins sur trois ans, on puisse réguler ça en fonction des bâtiments qui se montent, des créations, etc. qui peuvent survenir dans ces cas-là. Donc, je propose l'adoption de cette motion, à moins que M. le Premier Adjoint qui est habitué à ce type de problèmes qu'il a subi pendant six ans veuille ajouter quelque chose.

M. VUILLEMIN : C'est vrai qu'on ne peut pas être, bien évidemment, contre ce voeu tel qu'il vient de nous être présenté. J'ai vécu chaque année en tant qu'adjoint à l'enseignement dans le mandat précédent, tous les problèmes qui viennent d'être évoqués, s'agissant de la carte scolaire. Ce que j'ai essayé de faire au cours des six années qui viennent de s'écouler, c'est au fond, d'atteindre deux objectifs, objectifs qui pourront sans doute être atteints à travers le voeu qui vient de nous être présenté mais je crois qu'il me paraît important de les rappeler.

Premier objectif : qu'il y ait une meilleure cohérence, j'allais dire entre les discours, mais surtout entre les actes notamment entre les actions conduites par les collectivités, par exemple une commune et les différentes administrations. J'ai toujours trouvé moi, scandaleux, qu'à travers par exemple les actions conduites dans le cadre des contrats de ville, on dise aux habitants d'un quartier « battez-vous pour votre quartier, investissez-vous, allez dans le milieu associatif, etc. » et que dans le même temps, on décide de fermer une classe dans l'école de leur secteur. J'ai toujours considéré cela comme tout à fait inacceptable et c'est un des objectifs que j'ai essayé d'atteindre.

Deuxième objectif : faire accepter par l'administration académique, des taux d'encadrement différent selon que l'école accueille ou non des élèves en situation scolaire difficile. Cela a été possible ici ou là, je pense notamment à la Grette, on vient d'en parler, je pense à la Pelouse, je pense à Jean Macé, je pense à Ile de France et à bien d'autres et je crois effectivement que c'est cela le fond du problème. Alors c'est vrai que nous allons bien évidemment voter le vœu présenté par M. VIALATTE, mais je pense que derrière ce vœu il y a ces problèmes essentiels de fond, cohérence entre les actions conduites par les uns et les autres sur un quartier, notamment en direction de l'école du quartier et faire accepter aussi, au-delà de l'évolution des effectifs, c'est tout le problème de la qualité de l'enseignement qui est en jeu, un taux d'encadrement par exemple d'un maître pour 20 élèves alors qu'ailleurs on acceptera un pour 25 ou 26. Je crois que derrière tout cela il y a ces problèmes fondamentaux que je tenais à rappeler et que j'ai vécus au cours des six années qui viennent de s'achever.

M. LE MAIRE : On est tous d'accord sur ce vœu et on pourrait même proposer au parlementaire qui est parmi nous et qui connaît bien le Ministre de l'Education, de nous appuyer auprès de lui afin qu'on obtienne satisfaction.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.